



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022/10/04/02

Objet : Colis de Noël 2022.

Nombre de membres : 17

- En exercice : 17
- Présents : 15
- Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le QUATRE OCTOBRE à 10 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 28 Septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **M. Éric BLONDIAUX, Maire, Président du C.C.A.S**

Étaient présents : M. BLONDIAUX / MME DHAUSSY / MME CAMPHIN / MME BRENET / MME FLAMEY /
M. BIRÉE / MME GABET / MME MARÉCHAL / M. MOREAU / M. DUJARDIN / MME JOUET /
M. BRENET / M. MEDJAHED (arrivé à 10h30)

Étaient représentés : M. GABET (procuration à MME GABET)
MME MASCHIO (procuration à MME DHAUSSY)

Étaient absents : MME HÉBERT / MME DOLEZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 15
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Vu le code le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale ;

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

- de la distribution d'un colis de Noël pour les seniors âgés de 70 ans et plus et pour les ayants-droits du CCAS du 4^e trimestre 2022 pour un montant de

- 20.00€ pour un colis douceur solo,
- 25.00€ pour un colis douceur duo,
- 16.95€ pour un colis solo,
- 21.95€ pour un colis duo
- 6.44€ pour un almanach 2022 par foyer

pour un budget approximatif de €.

PRÉCISE

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le Maire,
Président du C.C.A.S



Le(la) secrétaire de séance,

